

Valbelle, le 8 novembre 2021

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2021**

**Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.**

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 3 novembre 2021 à 19h00.

Présents : Mesdames BOTTAGISI, LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD et DAUMAS.

Excusés : Mme CURATOLO, M. CHAUVEAUX.

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

**1. TRAVAUX SUR CANALISATIONS EAU POTABLE : CHOIX DU DEVIS**

M. le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de faire des travaux pour conforter la canalisation d'eau potable en amont du bassin principal. Trois entreprises ont été contactées. L'entreprise BATRAMA a présenté le meilleur devis tant au niveau du prix (1700 €) que des délais et du matériel mis à disposition. A l'unanimité le conseil choisit l'entreprise BATRAMA pour exécuter les travaux.

**2. ECRITURES BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des créances du budget principal et du budget eau et assainissement prises en charges depuis plus de deux ans et non encore recouvrées à ce jour.

Pour le budget principal, le montant s'élève à 268.00 € et pour le budget eau et assainissement le montant s'élève à 532.95 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la constitution de ces provisions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la constitution des provisions présentées ci-dessus, à savoir 268.00 € sur le budget principal et 532.95 € sur le budget eau et assainissement.

Suite au vote de la constitution de provisions, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits d'ordre budgétaires sur le budget eau et assainissement afin de réaliser les écritures comptables. Il est nécessaire d'abonder l'article budgétaire « 6817 dotations aux dépréciations des actifs circulants ».

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2021	DM 2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 022	2 711.00 €	0 €	0 €	258.00 €	2 453.00 €
DF 6817	275.00 €	0 €	258.00 €	0 €	533.00€

Le conseil à l'unanimité approuve ce mouvement de crédits

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, VIREMENTS DE CREDITS.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la trésorerie a corrigé des anomalies sur le tableau de reprise des subventions 2021, il aurait dû être prévu une reprise de subvention de 20 461.35 € au lieu de 12 671.00 € et que des virements de crédits d'ordre budgétaires sont nécessaires sur le budget eau et assainissement afin de réaliser les écritures correspondantes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les virements de crédits nécessaires à ces reprises de subventions.

### **3. MOTION PROPOSEE PAR LA FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES**

Monsieur le Maire fait lecture de la motion proposée par la Fédération nationale des Communes Forestières qui juge inacceptables les décisions du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7.5 Millions d'€uros en 2023 puis de 10 Millions d'€uros par an en 2024-2025. En outre la Fédération juge préoccupant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévus dans le futur Contrat Etat-ONF.

M. le Maire propose aux conseillers de voter une motion identique à celle de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières, la révision complète du Contrat d'Objectifs et de performance Etat-ONF et demande que l'État ait une vraie ambition politique pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face. Cette motion est adoptée à l'unanimité par les conseillers.

### **4. PROBLEMES DES CHIENS ERRANTS**

M. le Maire informe les conseillers que depuis quelque temps il y a une recrudescence de chiens errants dans la commune dont certains peuvent être menaçants pour les promeneurs. Il a pu contacter 2 propriétaires de ces chiens et leur a demandé de garder leurs chiens chez eux ou de les promener en laisse, ce à quoi leurs propriétaires se sont engagés. Il demande aussi à tous les autres propriétaires de chiens qui laissent leurs chiens errer dans la commune de cesser ces pratiques qui sont interdites par la loi.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Point sur les réalisations de la commune.**

M. le Maire indique que les nouveaux jeux pour enfants ont été installés et sont très utilisés. Il informe les conseillers de l'achat de 10 chaises pour la cantine scolaire, et pour l'école de l'achat d'un nouvel ordinateur portable et du changement des disques durs sur 2 ordinateurs portables, ce qui améliore grandement leur efficacité.

#### **Pose de réarmeurs automatiques au bassin principal d'eau potable et à la station d'épuration.**

M. le Maire informe les conseillers que les orages provoquent parfois des coupures de courant au bassin principal d'eau potable et à la station d'épuration car les installations disjonctent. Pour remédier à ces problèmes, il est nécessaire de poser des réarmeurs automatiques au bassin et à la station d'épuration. Le coût de ces travaux se monte à 1223 €. Ils seront réalisés prochainement par l'entreprise MAGAUD qui assure la maintenance de ce secteur.

#### **Débroussaillage effectué par M. SOK**

M. le Maire informe les conseillers que M. SOK a, comme plusieurs fois par an, fait des travaux de débroussaillage, et de ramassage de feuilles dans la commune. Il propose qu'à partir de l'année prochaine il débroussaille aussi « le terrain de football », celui-ci étant de nouveau utilisé. Accord à l'unanimité des conseillers.

#### **Problème concernant la rue principale du village**

M. le Maire informe les conseillers que les fortes pluies amènent beaucoup d'eau sur la rue principale du village. Cette eau vient en grande partie du chemin communal qui est parallèle à la route départementale. Afin de régler ce problème, des travaux seront prévus au budget 2022 et réalisés en dehors de la période hivernale.

La séance est levée à 20H00.

Le Maire,

**VADOT Pierre-Yves**

## **CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à midi devant le monument aux morts de la commune.